FLPA

Fédération Luxembourgeoise de la Photographie Artistique

Affiliée à la Fédération Internationale de l'Art Photographique

Conditions de participation du

51e Salon National 2025
Images numériques projetées

de la Fédération Luxembourgeoise de la Photographie Artistique
(numéro de patronage FLPA 228/25/01)

organisé en collaboration avec le Photo-Club Pétange

1. La participation au Salon National est gratuite.

2. Le Salon National est réservé aux seuls porteurs d'une licence FLPA. Ils ne peuvent concourir que pour le club au nom duquel la licence a été délivrée.
Les juniors peuvent participer sans avoir une licence FLPA.

3. Les juniors indiquent leur date de naissance et la catégorie correspondant à leur âge ; la date de clôture fait date de limite d'âge.
Catégorie Juniors I : jusqu'à 16 ans accomplis ;
Catégorie Juniors II : jusqu'à 21 ans accomplis.

4. Le concours est divisé en deux sections :
- sujet imposé (maximum 4 images par auteur) : « Interaction avec l'eau » ;
- sujet libre (maximum 4 images par auteur).

Définition du sujet imposé
La photo est censée montrer une scène dynamique qui met en valeur l'eau dans son état liquide tout en intégrant une interaction significative entre l'eau et les êtres vivants (humains, animaux, plantes) ou les objets (par exemple des personnes courant sous la pluie, une activité au bord d'une rivière, la pratique d'un sport nautique, un fauve buvant au bord d'un fleuve, un navire sur la mer).
Des œuvres représentant seulement un élément aquatique (mer, fleuve, rivière, ruisseau, étang, flaque(s) d'eau) sans aucune action ou histoire sont exclues.
Des images montrant des situations qui vont à l'encontre de l'éthique respectivement de la dignité humaine ne sont pas admises.

Par le fait de participer au concours, l'auteur confirme avoir l'accord des éventuelles personnes représentées sur les photos. La Fédération ne pourra en aucun cas être responsabilisée pour le non-respect du droit à l'image ou des problèmes liés au RGPD.

5. Format des images :
- Dimensions maximales : 1920 pixels en horizontal et 1080 pixels en vertical ;
- Fichier en format jpg qualité maximale (taille maximale du fichier : 2 MB) ;
- Profil sRGB.

6. La participation se fait uniquement en ligne sur la plate-forme « MYND » par l'intermédiaire du lien qui se trouve sur le site de la Fédération www.flpa.lu.

Aucune remise par CD ou courriel n'est acceptée.

7. Les auteurs indiquent leurs nom et prénom, leur date de naissance, l'éventuel numéro de licence ainsi que le nom du club.

8. La dénomination des fichiers téléchargés sur la plate-forme de participation correspond au titre de l'œuvre.

Attention : Les erreurs les plus fréquentes qui bloquent le transfert des fichiers proviennent du fait que :
- le fichier n'est pas en format jpg ;
- la taille maximale ou la plus grande dimension ne sont pas respectées ;
- le nom du fichier dépasse les 32 caractères.

9. Les participants s'engagent à ne présenter que des œuvres réalisées par eux-mêmes et qui n'ont pas encore été acceptées à un Salon National antérieur (vaut également pour des œuvres similaires), la présentation d'une œuvre étant strictement limitée à un seul support (Une œuvre acceptée sur papier lors d'un autre Salon National ne peut plus être présentée sous forme d'un fichier numérique.).

10. Les œuvres sont jugées séparément par catégorie et par section.

11. Pour récompenser les auteurs des meilleures œuvres, la FLPA décernera les prix suivants :

	Sujet libre	**Sujet imposé**
Seniors	1 médaille d'or 1 médaille d'argent 1 médaille de bronze 5 mentions honorifiques	1 médaille d'or 1 médaille d'argent 1 médaille de bronze 5 mentions honorifiques

Pour les catégories Juniors I et Juniors II, la FLPA pourra décerner les prix suivants :

	Sujet libre	**Sujet imposé**
Juniors I	1 médaille d'or 1 médaille d'argent 1 médaille de bronze 3 mentions honorifiques	1 médaille d'or 1 médaille d'argent 1 médaille de bronze 3 mentions honorifiques
Juniors II	1 médaille d'or 1 médaille d'argent 1 médaille de bronze 3 mentions honorifiques	1 médaille d'or 1 médaille d'argent 1 médaille de bronze 3 mentions honorifiques

Si dans une catégorie Juniors le nombre des participants n'atteint pas cinq, aucune mention honorifique n'est attribuée dans cette catégorie.

12. Calendrier :

Date de début de téléchargement des œuvres :	01/03/2025
Date de clôture pour la réception des œuvres :	21/04/2025
Réunion du jury :	03/05/2025
Notification individuelle à tous les participants :	11/05/2025
Vernissage avec projection et remise des prix :	28/06/2025
Deuxième projection :	date à communiquer
Envoi des catalogues et distinctions :	21/07/2025

13. Jury :

Mme Chantal DAOUST	AFIAP	Belgique
M. Angelo DI TOMMASO	EFIAP/p, MFIAP	France
M. Jacky HUTTING	EFIAP/g, MFIAP, ESFIAP, HonFLPA	Luxembourg

14. Les décisions du jury sont sans appel et la participation au Salon National implique l'acceptation du présent règlement.

15. Les cas non prévus au règlement seront de la compétence de la FLPA.

FLPA

Fédération Luxembourgeoise de la Photographie Artistique

Affiliée à la Fédération Internationale de l'Art Photographique

« Coupe du Patrimoine Luxembourgeois »

Initiative : Dans le but de motiver davantage la participation des clubs membres au Salon National de la FLPA et d'encourager les photographes porteurs d'une licence FLPA à mettre en images des sujets non seulement à l'étranger mais également sur le territoire du Luxembourg, le CA de la FLPA a décidé de créer la « Coupe du Patrimoine Luxembourgeois », donnant ainsi une suite au « Challenge Marcel Schroeder ».

Objectifs : La « Coupe du Patrimoine Luxembourgeois » est destinée à récompenser, lors des divers Salons Nationaux, les meilleures œuvres ayant comme sujet le patrimoine luxembourgeois. Les œuvres primées formeront la « Collection Coupe du Patrimoine Luxembourgeois » et deviendront propriété de la FLPA.

Déroulement : La « Coupe du Patrimoine Luxembourgeois » se déroule annuellement dans le cadre du Salon National de la FLPA. Les auteurs marquent sur le formulaire de participation au maximum 4 œuvres qui sont à considérer par l'organisateur pour la Coupe en question. La non-observation de cette limite entraîne la disqualification de la « Coupe du Patrimoine Luxembourgeois ». Les œuvres peuvent être sélectionnées dans une ou dans les deux catégories et doivent représenter des prises de vues typiquement luxembourgeoises de lieux, de manifestations ou d'objets parfaitement identifiables et pouvant être qualifiés comme faisant partie du patrimoine luxembourgeois.

L'auteur certifie sur le formulaire de participation que les œuvres destinées pour la Coupe ont été prises sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et reproduisent des sujets du patrimoine luxembourgeois.

Prix : 3 prix sont décernés aux œuvres ayant obtenu le nombre le plus élevé de points parmi les œuvres acceptées.

1er prix : « Coupe du Patrimoine Luxembourgeois »
2e et 3e prix : Diplômes.

Règlement : Le règlement est celui du Salon National. En cas d'ex-aequo, le Jury National de la FLPA décidera. Les cas non prévus sont de la seule compétence du CA de la FLPA.
La participation implique l'acceptation du règlement.